

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Saison 2025 - 2026

Pour tout renseignement, contacter notre correspondant au 06 75 60 06 23 ou par mail correspondant@isv-basket.fr

Catégorie : ☐ U7 (2020-2019) (135) ☐ U9 (2018-2017) (145€) ☐ U11 (2016-2015) (150 €) ☐ U13 (2014-2013) (155€)
☐ U15 (2012-2011) (160€) ☐ U18 (2010-2008) (165€) ☐ Non joueur (41€) ☐ Membre du CA ou bénévole (gratuit)
☐ SENIORS compétition (<=2007) (170€) ☐ LOISIRS (160€)

NOM joueur : Prénom :
 Date de naissance : ☐ FÉMININ ☐ MASCULIN
 Adresse :
 Tél joueur :
 Adresse mail pour E-licence :
 Allergies ou cas particuliers :

Si mineur

► Responsable légal 1 : Lien avec le licencié : ☐ père ☐ mère
 Adresse (si différente de l'enfant):
 Tél responsable légal 1 :
 ► Responsable légal 2 : Lien avec le licencié : ☐ père ☐ mère
 Adresse (si différente de l'enfant):
 Tél responsable légal 2 :
 ► Autre personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Si majeur L'enfant est autorisé à quitter seul le lieu de son activité : ☐ OUI ☐ NON

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

ADHESION (le montant de l'adhésion est acquis et non remboursable)

☐ Renouvellement de licence ☐ Vient d'un autre club, nom de celui-ci:

REGLEMENT

Frais de mutation (>U14, 60€)

- Moyen de paiement à privilégier : ☐ Site FFBB
- Autres moyens de paiement : chèque, espèces ou mécénat
- Coût de l'adhésion : ajouter le coût de l'assurance choisie

☐ Assurance A (2,09€) ☐ Assurance B (6,39€) ☐ Assurance A+C (2,59€) ☐ Assurance B+C (6,89€)

• Coût total : Paiement en : ☐ Espèces ☐ Chèque

Si paiement par mécénat, Cerfa à envoyer à qui ? ☐ Joueur ☐ Père ☐ Mère

+ ☐ **Seulement pour les U17, Seniors et Loisirs, un chèque de caution de 100 euros** (encaissé seulement en cas de non-respect tenue de table / arbitrage, cf règlement intérieur).

☐ J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur ci joint.

☐ **Droit à l'image** : J'ai pris note que je donne l'autorisation de diffuser des photos (prises de moi ou mes enfants lors des manifestations publiques organisées par le club ou lors des matchs) sur le site, le compte facebook et instagram du club.

Fait à , le Signature (représentant légal pour les mineurs)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ISV - Saison 2025 - 2026

Il incombe au Président et entraîneurs de n'autoriser la participation de l'adhérent à l'entraînement, à la compétition ou à une manifestation avec le club que dans la mesure où les formalités nécessaires auront été accomplies (adhésion réglée, autorisation d'un responsable légal pour les mineurs, production d'un certificat médical dans le cas d'une demande de licence sportive, etc.).

Les membres adhérents ou, pour les mineurs, leurs responsables s'interdisent de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, de porter ou de tenter de porter préjudice au club tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses locaux.

Dans le cadre de la demande de licence de BASKETBALL auprès de notre association, le licencié s'engage à respecter les règles suivantes :

- Payer sa cotisation et amener tous les papiers nécessaires avant la reprise officielle du championnat
- Faire les démarches nécessaires sur le site de la FFBB afin de finaliser l'e-licence
- Respecter son entraîneur et ses consignes
- Respecter le matériel : salle de sport, panneaux, protections, vestiaires, ballons, maillots, shorts...etc y compris chez l'adversaire
- Respecter les horaires d'entraînements et convocation aux matchs
- Avertir, en cas d'absence, son entraîneur ou le responsable du club
- Laisser propre les locaux (douches, vestiaires, foyer...)
- Aider à sortir et ranger le matériel avant/après chaque match ou entraînement
- Rendre en fin de saison, les équipements qui lui ont été confiés (sous peine de facturation)
- N'utiliser les équipements du club que pour les rencontres avec le club
- Véhiculer une bonne image du club par une tenue correcte sur le terrain et en dehors
- Encourager ses camarades de club
- Ne pas discuter les décisions de l'arbitre ni sur le terrain ni en dehors
- Ne pas provoquer ses adversaires ni sur le terrain ni en dehors
- Participer à l'accueil et à la réception de l'équipe visiteuse avant et après le match
- Ne pas quitter le banc des joueurs avant la fin de la rencontre
- Saluer, avant et après le match, les arbitres, les officiels de la table de marque et les adversaires
- Laisser propre le banc de son équipe après chaque match et/ou entraînement.
- Respecter tous les bénévoles du club.

Pour les Catégories U10 à U15, en plus des règles ci-dessus, le licencié s'engage à participer aux activités du club en :

- Participant obligatoirement à la sensibilisation à l'arbitrage dispensée par nos officiels en début de saison.

- Tout au long de la saison, des joueurs seront désignés pour tenir des tables de marque et seront accompagnés d'un adulte.

Responsabilités particulières pour les mineurs :

- *Les parents, tuteurs etc. d'enfants mineurs, restent entièrement responsables devant le club ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge.*
- *En amenant l'enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l'enfant s'assurera de la présence effective d'un éducateur (en cas d'absence de celui-ci, 15 mn après l'heure prévue, l'activité sera annulée).*
- *A l'heure prévue pour la fin du cours, sauf autorisation délivrée par eux à l'enfant à même de rentrer par ses propres moyens, les parents ou autres personnes habilitées sont tenus de le reprendre à l'endroit qui leur aura été indiqué.*
- *Pour le ou les enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, la responsabilité du club est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin des activités.*

Pour les Catégories U18 et Seniors, en plus des règles ci-dessus, le licencié s'engage à participer aux activités du club en :

- Participant à l'arbitrage des équipes « jeunes » (**5 matchs par phase de championnat**)
- Participant à la tenue de la table selon le tableau de planning.

Pour la Catégorie Loisirs, en plus des règles ci-dessus, le licencié s'engage à participer **4** fois dans l'année à la tenue de la buvette, ou tenue de la table d'arbitrage ou être responsable de salle.

Pour les U17, Seniors et Loisirs, chèque de caution de 100 euros à remettre à l'inscription. Il sera encaissé en cas de non-respect de ces dernières règles.

EN CAS DE FAUTE TECHNIQUE OU DISQUALIFIANTE

- Chaque amende est à régler par le licencié. Un chèque supplémentaire du montant de l'amende de la sanction supérieure sera donné par le licencié pour caution en cas de sanction à venir et les frais y afférent (cf dispositions financières du Comité). Une tenue de table ou arbitrage sera obligatoire pour réparer cette faute.

En prenant sa licence dans notre club, tout licencié du club reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter en tout point. Il s'expose à des sanctions en cas de non-respect.